

ACCORD DE RELANCE ÉTAT/RÉGION 2020-2022

22 janvier 2021

Accord de relance Etat / Région

2020 - 2022

L'ampleur de la crise, qu'elle soit sanitaire, sociale ou économique, nécessite une **action forte de l'Etat et de la Région des Pays de la Loire** pour donner une **impulsion** et répondre massivement et rapidement aux besoins des différents secteurs directement impactés. Elle appelle une réaction de la part des pouvoirs publics à la hauteur des défis qui nous sont collectivement posés.

S'agissant de l'État, c'est l'ambition du **plan de relance national de 100 Mds présenté le 3 septembre 2020, dont au moins 16 Mds feront l'objet d'une gestion territorialisée** au plus près des enjeux et des territoires. En Pays de la Loire, ce sont **540M€ qui seront investis dans les deux prochaines années en région sous la responsabilité directe du Préfet de région, en complément des mesures transversales du plan.**

S'agissant de la Région des Pays de la Loire, en décidant d'adopter **dès juillet 2020 un plan de relance régional mobilisant plus de 332M€**, la Région a fait le choix d'agir immédiatement et très fortement **pour impulser la relance**, assurer un rebond le plus rapide possible de l'économie ligérienne. Plus de 80% des 145 mesures du plan de relance régional étaient d'ailleurs engagées au 30 septembre 2020. Des mesures complémentaires ont été adoptées lors de la session du 16 octobre 2020 et seront proposées au vote lors de la session des 16 et 17 décembre 2020 pour un **effort supplémentaire de 165M€**. Au total, **c'est donc 497M€ que la Région des Pays de la Loire a décidé de consacrer à la relance.**

L'Etat et la Région souhaitent **adopter le présent accord de relance dans les meilleurs délais** afin de garantir qu'un maximum d'acteurs du territoire puisse **bénéficier rapidement** des différents dispositifs mis en place. **Au total l'Etat et la Région mobiliseront ensemble plus d'un milliard d'euros** dans le cadre de l'accord de relance.

En parallèle, pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, l'Union européenne a décidé la mise en place d'un **plan de relance européen de grande envergure, « Next Generation EU »**, qui interviendra à brève échéance sur la période **2021-2023. REACT-EU**, qui est la traduction du plan de relance européen pour la politique de cohésion, concernera le FEDER et le FSE pour, selon l'accord du Conseil européen, 47,5 milliards d'euros au niveau européen et environ 3,9 milliards d'euros pour la France. Pour les Pays de la Loire, **c'est une enveloppe complémentaire de 88M€** qui sera à consommer **avant fin 2023**. A cela s'ajoutera **une enveloppe du Fonds de Transition Juste (FTJ)**, créé par l'Union européenne pour permettre aux territoires « à forte intensité carbone » de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition de l'UE vers la neutralité climatique en 2050. Cette enveloppe du FTJ s'élèvera à **48M€** en Pays de la Loire sur la période 2021-2027 dont **27M€** au titre de la relance sur 2021-2023. Elle concernera tout particulièrement la **stratégie de transition économique de l'estuaire de la Loire** en lien avec la fermeture de la centrale de Cordemais. Enfin, **60M€** devraient être dégagés au sein de l'enveloppe de **transition de FEADER** pour la relance. Au total se sont donc **175M€ de crédits européens relance que le Conseil régional devrait gérer** en tant qu'autorité de gestion sur la période 2021-2023.

Ces différents dispositifs de l'accord de relance européen viendront ainsi compléter et amplifier les crédits mobilisés dans le cadre de l'accord de relance Etat/Région en Pays de la Loire, pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Le présent accord de relance s'articule autour **de trois grands objectifs** :

- 1/ **Protéger les ligériens** ;
- 2/ **Soutenir l'économie régionale** pour résister, rebondir et reconquérir ;
- 3/ **Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.**

L'Etat et la Région souhaitent être le plus complémentaire possible et faire **preuve d'agilité et de pragmatisme** en gardant la capacité, le cas échéant, **d'adapter, de faire évoluer ou de compléter leurs dispositifs.**

Face à une crise sans précédent, **la capacité à agir vite et fort est en effet essentielle.**

* * *

A Nantes, le **22 JAN. 2021**

Le Préfet de la région
Pays de la Loire

Didier Martin

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle Morançais

En présence de Madame Jacqueline Gourault

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

I - PROTEGER LES LIGERIENS

La crise sanitaire est venue amplifier les difficultés rencontrées par les populations les plus fragiles de notre société et elle s'inscrit désormais dans la durée. Les plus démunis ont ainsi été frappés encore plus durement durant les différentes phases de confinement. De même, avec la fermeture des établissements scolaires et des universités ainsi que les difficultés résultant du confinement et rendant impossibles ou difficiles certaines activités quotidiennes, les jeunes Ligériens ont été directement impactés par la crise sanitaire, cette dernière contribuant notamment au décrochage scolaire, à l'accroissement des difficultés financières ou encore aux difficultés à trouver un stage, compliquant ainsi d'autant plus leur entrée dans la vie active. C'est aussi le cas pour les demandeurs d'emploi ou certaines catégories de salariés pour qui les obstacles se sont accrus et la précarité renforcée.

Dans ce contexte, **l'Etat et la Région ont souhaité se mobiliser** dans le cadre de l'accord de relance pour **proposer des mesures concrètes à destination de ces Ligériens plus particulièrement touchés par la crise sanitaire.**

Lutter contre la grande précarité

S'agissant du Conseil régional, **le montant du fonds de précarité (Mesure 1 du plan de relance régional) à destination des associations qui œuvrent en faveur des plus démunis (distribution alimentaire, aide au logement, accompagnement des personnes en difficulté, lutte contre les violences faites aux femmes ou intrafamiliales, etc.) a été triplé (pour un montant total de 3M€).** Cette mesure a permis, entre autres, de relancer la chaîne alimentaire solidaire par laquelle la Région achète des denrées alimentaires aux fournisseurs et producteurs locaux afin de les soutenir et les donne aux associations d'aide alimentaire qui les redistribuent aux plus démunis.

Au titre du présent accord, le Conseil régional s'engage en 2021 à renforcer ses dispositifs en dégageant une **enveloppe complémentaire d'1M€** en faveur des **plus démunis.**

S'agissant de l'Etat, plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà en place pour aider les structures qui œuvrent au service des plus démunis :

- Des moyens importants ont été mobilisés, notamment au titre de l'hébergement d'urgence dont les crédits ont été augmentés de 38 % en 2020 (71 M€), ce qui a permis d'ouvrir **1600 places d'hébergement supplémentaires pendant la crise sanitaire et la période hivernale**, et 400 places de logement adapté. Une enveloppe nationale de 100 M€ est réservée pour le **financement de nouvelles structures d'hébergement et la réhabilitation des structures existantes.** Le recensement des projets en région est en cours.
- Un soutien de 3 M€ a également pu être mobilisé au bénéfice des **associations d'aide alimentaire**, en complément des 7 M€ mobilisés au titre du plan pauvreté.
- Les entreprises adaptées et inclusives ont bénéficié au total d'une aide de **3,6 M€ versée à 46 structures** pour compenser les pertes d'exploitation liées à la crise. Par ailleurs, le fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées est mobilisé pour financer les projets d'investissement portés par ces structures, avec **115 projets identifiés à ce jour qui pourraient mobiliser jusqu'à 3,9 M€ d'aide.**

- Au titre du plan de soutien aux associations de l'économie sociale et solidaire intervenant dans le domaine du réemploi et de la réutilisation, l'État a versé à 26 structures régionales un montant de **920 000 €** afin de compenser les pertes de chiffre d'affaires lié à la crise.
- Enfin, au titre du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, un **premier appel à projet régional doté de 1,2 M€** a été publié le 24 novembre et jusqu'au 15 janvier 2021. Les projets pourront être financés jusqu'à 90 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Accompagner les jeunes et les étudiants en difficultés

Sept mesures (**Mesures 2 à 7** du plan de relance régional) ont été adoptées par le Conseil régional pour **lutter contre le décrochage scolaire**. Ainsi, malgré la mobilisation exemplaire des équipes pédagogiques, il était nécessaire que la collectivité apporte des réponses concrètes pour **soutenir les élèves mis en difficulté par la crise sanitaire et prévenir les situations de décrochage scolaire**.

A cet égard, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe complémentaire de **800 000 euros** lors de sa commission permanente du 13 novembre 2020 pour **lutter contre la fracture numérique des étudiants, aider les étudiants plus fragiles et soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur**.

L'Etat et la Région ont également souhaité mettre en place des **mesures concrètes pour que les jeunes et étudiants ne soient pas trop fortement pénalisés par la crise sanitaire (Mesures 8 à 14** du plan de relance régional) et puissent s'inscrire dans une démarche **d'insertion professionnelle** à plus ou moins court terme. A cet égard, différents dispositifs permettant d'améliorer la capacité des étudiants à avoir **accès à un stage** en entreprise ont été mis en place. De même, des dispositifs proposés par le Conseil régional permettent directement d'améliorer la vie quotidienne des jeunes (**doublement du fonds social régional pour les lycéens**) ou des étudiants (accompagnement des jeunes dans leur démarche de logement, **élargissement du e.pass aux étudiants**, etc.).

Concernant l'État, le **plan 1 jeune 1 solution**, lancé le 23 juillet et doté d'un budget de 6,7 milliards d'euros, décline les mesures adoptées au titre de la relance pour soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes. Ces mesures se traduisent par un **renforcement des offres de formation, un renforcement des dispositifs d'accompagnement individualisés, et la mise en place d'aides à l'embauche des jeunes et des apprentis**. L'ensemble des offres recensées au titre du plan 1 jeune 1 solution sont facilement et rapidement accessible via la plateforme de l'Etat <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>. Elles ont été régulièrement présentées aux entreprises ligériennes, notamment à travers l'évènement organisé le 10 novembre par la CCI Nantes Saint-Nazaire et via les CLEFOP. Au 24 novembre, **5 295 demandes d'aide à l'embauche ont été réceptionnées** pour la région des Pays de la Loire, soit 7,9 % des demandes enregistrées au niveau national. Les dispositifs d'accompagnement sont également particulièrement mobilisés avec **10 180 entrées en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et 2 481 garanties jeunes délivrées**.

La **Région des Pays de la Loire** a accepté d'être partenaire de l'Etat dans le cadre de la déclinaison du plan Jeune en offrant **4778 places de formation supplémentaire pour les jeunes en 2021**. En outre, pour faciliter l'accès des jeunes aux formations la Région a modifié ses règlements de formation pour permettre à un jeune qui souhaiterait quitter la formation initiale pour rejoindre une formation professionnelle de le faire dès 16 ans et cela sans délai de carence, ce qui est une première en France. Ainsi **chaque jeune dispose en Pays de la Loire d'une solution**.

Soutenir le pouvoir d'achat des Ligériens

Des mesures de nature à soutenir directement le **pouvoir d'achat des Ligériens** ont été inscrites tant dans le **plan de relance national** (hausse de l'allocation rentrée scolaire, etc.) que dans le plan de relance régional (**Mesures 17 à 21** du plan de relance régional). Elles permettent de s'inscrire pleinement dans cette relance souhaitée après la crise sanitaire et viennent **dynamiser la demande dans une période de reprise économique**.

L'État a mis en place au mois de mai, et reconduit au mois d'octobre, une **prime exceptionnelle de 150 euros + 100 euros** par enfant versée automatiquement aux bénéficiaires du RSA et de l'allocation de solidarité spécifique, ainsi qu'une aide de 150 € pour les jeunes de moins de 25 ans bénéficiant d'une aide personnelle au logement et aux jeunes boursiers. En Pays de la Loire, ce sont **212 400 foyers qui vont bénéficier de cette aide**. Une **nouvelle aide exceptionnelle** sera versée aux familles disposant de **revenus modestes** sous la forme d'une prime de Noël, versée le 15 décembre 2020.

Une enveloppe de **600 M€** a également été réservée dans le cadre de relance afin de financer la **hausse de 100 € de l'allocation de rentrée scolaire**, et la mise en place des **repas à 1 euro** pour les étudiants universitaires boursiers.

Par ailleurs, les Ligériens bénéficieront directement de mesures **d'allègement fiscal**. La baisse de l'impôt sur le revenu bénéficiera dès 2021 (au titre des revenus de 2020) à 95 4774 imposables et représentera un gain net de pouvoir d'achat de 292,5M€, soit une baisse moyenne de 306€. La suppression progressive de la taxe d'habitation bénéficiera en 2020 à 1 198 664 foyers pour un gain net de pouvoir d'achat de 754,58M€, soit en moyenne 631€ par foyer.

Protéger les salariés et aider les demandeurs d'emploi à se former

Dans le contexte économique et sanitaire actuel, il est essentiel que l'accord de relance contienne des mesures spécifiques à destination **des demandeurs d'emploi et des salariés**.

Ce sont ici encore des mesures concrètes mises en place par la Région à **destination des stagiaires (Mesure 22 et 25 du plan de relance régional)**, **des acteurs de la formation professionnelle (Mesures 23 et 24 du plan de relance régional)**, **des apprentis (Mesures 34 à 37)**, **des salariés (Mesures 26 et 27 du plan de relance régional avec le dispositif « Former plutôt que Licencié »)** ou encore **des demandeurs d'emploi (Mesures 28 à 33 du plan de relance régional)**.

Lors de la session du Conseil régional des 16 et 17 décembre prochain, il sera proposé à l'assemblée régionale de venir compléter ces différents dispositifs à destination **des jeunes demandeurs d'emplois en proposant 7000 permis gratuits** pour un montant total de **11,2M€**. Ce nouveau dispositif de préparation au permis de conduire accessible aux **jeunes demandeurs d'emploi ligériens de moins de 26 ans peu qualifiés**, leur permettra de lever un frein tant à l'accès à la formation professionnelle qu'à l'emploi.

Il sera également proposé à l'assemblée régionale, lors de la session des 16 et 17 décembre prochain, de renforcer le dispositif **« Former plutôt que Licencié »** en votant une **dotation complémentaire de 3M€ amenant à un effort total de la Région des Pays de la Loire sur ce dispositif à destination des salariés à hauteur de 9M€**.

De son côté, l'État assure le financement de l'activité partielle de courte et de longue durée et la prise en charge par le FNE-formation de 70 à 80 % des coûts de formation durant cette période, dans la

logique « former plutôt que licencier » (prise en charge à 100 % pour les dossiers déposés avant le 31/10).

Afin de soutenir les formations, en particulier pour les jeunes et dans le domaine de la transformation numérique, **l'Etat confirme l'abondement de 32,725M€ du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences Pays de la Loire** confié en gestion à la Région des Pays de la Loire qui a fait le choix d'être partenaire de l'Etat dans le déploiement de ce dispositif. Par ailleurs il prendra en charge le financement de la **revalorisation de la rémunération de stagiaires** jusqu'à 685 euros net pour les adultes de plus de 25 ans, 500 euros net pour les jeunes de 18 à 25 ans et 200 euros nets pour les jeunes de 16 à 18 ans, pour un budget estimé à **11 M€** en Pays de la Loire.

II - SOUTENIR L'ECONOMIE REGIONALE

Au cœur de la crise, **la Région comme l'Etat se sont mobilisés pour amortir les effets du ralentissement économique et préserver l'emploi**. Depuis le début de la crise, ces dispositifs ont représenté en Pays de la Loire :

- ✓ **4,946 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat délivrés à 25 707 entreprises**. BPI France et la Région Pays de la Loire ont par ailleurs déployés plusieurs dispositifs pour sécuriser le haut de bilan des entreprises qui en manifestent le besoin (renforcement des fonds propres).
- ✓ **1,128 milliard d'euros d'activité partielle versés à 69 083 entreprises**. Au total, ce sont 590 000 salariés qui ont été placés en activité partielle depuis le mois de mars, soit 56,7% des salariés du secteur privé.
- ✓ **1,3 milliard d'euros de reports de charges sociales et d'échéances fiscales au bénéfice de plus de 200 000 entreprises**.
- ✓ **275,7 millions d'euros d'aides versées au titre du fonds de solidarité**, dont 10,9 millions d'euros issus du 3^{ème} volet associant le Conseil régional, les collectivités territoriales et la Banque des territoires
- ✓ **69 millions d'euros mobilisés par le Conseil régional dès le 17 mars 2020** dans le cadre du plan d'urgence économique, complété fin avril 2020 par le **lancement du Fonds résilience doté de 32 millions d'euros** en partenariat avec la Banque des territoires, les cinq départements et l'ensemble des intercommunalités des Pays de la Loire. A fin novembre 2020, plus de 2200 dossiers ont été instruits pour un montant total de près de 13M€.
- ✓ **4,58M€ de dégrèvement au titre de la cotisation foncière des entreprises**, accordés à **5 885 PME relevant des secteurs particulièrement affectés** par la crise sanitaire, et supporté à parité par l'Etat et les collectivités.

Ces **dispositifs ont été prolongés** et leurs conditions d'accès sont élargies afin de pouvoir faire face au second confinement. Par ailleurs les entreprises ligériennes bénéficieront directement dès 2020 de la **baisse des impôts de production**, en particulier les entreprises industrielles. Parmi les leviers contribuant à cette baisse d'impôts, la baisse de la CVAE, compensée pour les collectivités territoriales via l'affectation d'une fraction dynamique de la TVA, se chiffre s'élève à **500 M€ par an** pour les entreprises des Pays de la Loire.

Malgré cette mobilisation, le constat est indéniable : la plupart des secteurs économiques sont aujourd'hui touchés, souvent de manière très forte, par la crise sanitaire que connaît actuellement notre pays.

Face à ce constat, les dispositifs mis en place par l'Etat et la Région des Pays de la Loire **doivent être à la hauteur de la relance, de ce rebond de l'économie régionale qui est nécessaire à très court terme.** Ainsi, sur la période 2020-2022, **différents dispositifs seront mobilisés pour contribuer à cette relance et soutenir les acteurs ligériens**, que ce soient les acteurs du monde économique, les acteurs du monde culturel et associatif ou encore nos territoires, au cœur de la relance économique notamment par l'investissement local.

Afin d'accompagner la relance et soutenir l'économie régionale, **des actions de communication ciblées sont et seront mises en place.** C'est ainsi que le Conseil régional des Pays de la Loire a prévu un **budget de 2M€ dans le cadre de son plan régional de relance pour mettre en place différentes campagnes de promotion pour soutenir les filières économiques en grande difficulté**, à l'image de celle qui a été lancée le 20 novembre 2020 pour **nos commerçants** ou encore de celle **en faveur du tourisme dans notre région** réalisée à l'été 2020.

Des mesures de soutien à destination des entreprises ligériennes

Avant d'être frappée par la crise du COVID-19, l'économie ligérienne enregistrait une dynamique exceptionnelle avec une phase d'expansion très forte, un tissu économique d'une grande vitalité, riche et varié. Ces **caractéristiques rendent confiants sur la capacité des entrepreneurs des Pays de la Loire à surmonter la crise** pour retrouver le plus vite possible une dynamique de croissance et de conquête.

La crise économique est toutefois bien là et le choc est rude. Pour retrouver cette dynamique, contribuer à la relance et soutenir les différents acteurs durement impactés, **l'Etat et la Région des Pays de la Loire ont mis en place différents dispositifs complémentaires.**

Il s'agit également **d'accompagner le redémarrage des entreprises** durement touchées par la crise sanitaire (**Mesures 38 à 41** du plan de relance régional), de **contribuer à assurer leur besoin de financement (Mesures 42 à 47** du plan de relance régional) et de **favoriser la création d'entreprises** sur tout le territoire ligérien (**Mesure 79** du plan de relance régional).

Dans le cadre de son plan de relance régional, la Région des Pays de la Loire a également décidé de mobiliser le **fonds régional d'investissement Pays de la Loire Participations** afin d'accompagner les entreprises ligériennes en phase de rebond (**Mesure 48** du plan de relance régional). L'intervention de ce fonds s'inscrit pleinement dans la relance puisqu'elle permet aux TPE et PME qui en bénéficient d'obtenir, auprès d'autres investisseurs privés ou acteurs bancaires, des fonds qui représentent en moyenne a minima cinq fois les fonds apportés par Pays de la Loire Participations.

C'est également la mobilisation de ce fonds régional qui permettra **d'accélérer les investissements dans les démarches Industrie du futur (Mesure 49** du plan de relance régional).

Au total, pour faire face à la crise, à travers l'intervention du fonds régional Pays de la Loire Participations en direct ou celle de ses fonds sous-jacents, le Conseil régional disposera d'une **capacité d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres immédiatement mobilisable de 127,5M€ dont 37M€ de crédits de la Région** ce qui permettra d'entraîner la mobilisation, au total, avec l'effet de levier sur les autres investisseurs et les prêts bancaires, d'environ **650M€.**

Par ailleurs, il sera proposé à l'assemblée régionale, lors de la session des 16 et 17 décembre 2020, de voter des enveloppes complémentaires sur **certains dispositifs économiques** du plan de relance pour un montant total de **2,64M€**.

Pour renforcer l'**attractivité et la compétitivité de la filière agro-alimentaire** régionale, véritable atout de l'économie Ligérienne, le Conseil régional se propose également de **mobiliser une enveloppe complémentaire de 15M€ à destination des industries agroalimentaires**.

En outre, pour soutenir les entreprises ligériennes ayant identifié des difficultés ou des fragilités lors de la crise sanitaire du COVID-19 en matière d'approvisionnement ou de gestion des aspects logistiques, **douze mesures** du plan de relance régional (**Mesures 103 à 114**) peuvent être mobilisées pour **tenter d'apporter des solutions ou soutenir des projets de relocalisation**.

Enfin, **quatre mesures** du plan de relance régional (**Mesures 99 à 102**) permettent d'accompagner les entreprises ligériennes qui le souhaitent dans leur **développement à l'international** et contribuer ainsi à la relance.

La relance de l'activité économique passe également par la capacité à rebondir et à soutenir l'investissement des entreprises, afin qu'elles poursuivent leurs efforts de modernisation et de diversification malgré la crise. En complément des dispositifs de droit commun d'aide aux entreprises cités plus haut et des interventions du Conseil régional, l'État mobilisera en appui trois dispositifs territorialisés dans le cadre de la relance :

- le **soutien direct aux entreprises** à travers les appels à projet pilotés par le Service Économique de l'État en Région : à ce jour, **85 M€ d'aides** ont d'ores et déjà été attribuées à 55 entreprises, dont 63 M€ de subventions, après un processus de candidature simple et rapide ;
- la mobilisation en 2021 et 2024 d'une enveloppe de **17 M€** pour alimenter le volet régionalisé du **4^{ème} programme des investissements d'avenir**, en complément des appels à projets nationaux et des crédits du PIA4 qui seront contractualisés en parallèle sur la période 2021-2027 ;
- la mobilisation des **outils d'ingénierie financière de BPIFrance** et des **fonds d'intervention sectoriels abondés par l'État** pour répondre à la diversité des besoins des entreprises. A titre d'exemple, la région des Pays de la Loire a bénéficié d'une opération de recapitalisation du fonds ACE dédié à l'aéronautique, avec la mobilisation de **20 M€** au bénéfice de l'entreprise ACB située en Loire-Atlantique.

Des mesures de soutien en faveur de secteurs fortement impactés par la crise sanitaire : tourisme, commerce, secteur culturel, sportif et associatif

Certains secteurs ont été plus impactés que d'autres par la crise sanitaire actuelle. Tel est notamment le cas des secteurs **du tourisme, du commerce ou encore du secteur culturel, sportif et associatif**. Des mesures spécifiques sont donc proposées par l'Etat et la Région à destination de ces différents secteurs dans le cadre du présent accord de relance.

S'agissant du Conseil régional, c'est **11,9M€** au global qui sont ainsi mobilisés à destination de ces secteurs sur 2020-2022 à travers 29 mesures du plan de relance régional adopté en juillet 2020 (**Mesures 50 à 78** du plan de relance régional). Il s'agit de contribuer à la relance dans chacun de ces secteurs avec des mesures spécifiques.

A titre d'exemple, s'agissant du secteur du tourisme, la **nouvelle foncière Tourisme a été dotée de 11M€ (dont 5M€ apportés par la Banque des Territoires) dans le cadre du plan de relance régional** pour offrir des solutions aux dirigeants des entreprises du secteur touristique.

S'agissant du **secteur culturel, sportif et associatif**, à titre d'exemple, **800 000€** pourront accompagner les **petits clubs sportifs employeurs** et **1,3M€ du plan de relance régional** sont consacrés à la **création d'un fonds de soutien aux librairies** et aux **éditeurs ligériens**. Lors de sa session des 16 et 17 décembre 2020, le Conseil régional mobilisera une **enveloppe complémentaire de 3,5M€** pour soutenir le **secteur de la culture et du patrimoine**, afin d'accompagner les acteurs de la filière dans le cadre de la relance ainsi que la réhabilitation de la cathédrale de Nantes.

Au titre du plan Livre, décliné en Pays de la Loire en partenariat avec le Conseil régional, deux dispositifs sont mis en place : d'une part, un **fonds de soutien aux librairies d'1M€**, doté de 800 000 € par l'Etat et 200 000 € par le Conseil régional, et d'autre part **une aide aux maisons d'édition** pour un montant total de **120 000 €** à parts égales Etat et Région. Par ailleurs l'Etat a accordé aux librairies **une aide à la réalisation de travaux de rénovation en 2020** avec un taux d'accompagnement jusque 70% des coûts éligibles. Cette aide sera renouvelée en 2021, dans le cadre du plan de relance, en complément d'autres mesures de soutien à la modernisation des librairies et aux investissements des bibliothèques.

Au total, l'Etat a mobilisé depuis le début de la crise près de **40 M€ de subventions aux entreprises culturelles**, et près de **100 M€ de prêts garantis**. La mise en place de **l'opération l'été culturel**, financée à hauteur de **750 00 €** par la DRAC en Pays de la Loire, a permis d'assurer 830 représentations et de mobiliser 500 artistes. Les festivals ont également bénéficié d'un fonds d'aide de **525 000 €** pour compenser leurs pertes d'exploitation.

Pour compléter ces dispositifs, le secteur culturel bénéficiera en 2021 et 2022 de **17,8 M€** complémentaire de l'Etat **au titre de la relance**, ciblés notamment vers des opérations de modernisation et de rénovation du patrimoine.

S'agissant du sport, le Président de la république a annoncé le 17 novembre un plan de **400 M€** incluant des mesures d'urgence et des mesures de soutien à la relance du secteur sportif, incluant notamment la mise en place d'un Pass'Sport dès 2021 pour faciliter le retour dans les clubs sportifs, ainsi qu'un mécanisme de **compensation de la billetterie à hauteur de 110 millions d'euros pour les clubs et les organisateurs de manifestations sportives**.

En complémentarité des dispositifs régionaux visant à **consolider les circuits courts et de proximité**, et pour lesquels la Région a mobilisé une enveloppe complémentaire de **120 000 euros** lors de la session du 16 octobre 2020, l'Etat mobilisera également une **enveloppe de 5,8M€** sur deux ans.

Face au constat au cœur de la crise sanitaire de l'importance de l'approvisionnement en proximité, cette enveloppe permettra notamment **d'accélérer le déploiement des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)**. Cette enveloppe régionale s'inscrit en complémentarité avec les appels à projets nationaux qui seront lancés à partir du début du mois de décembre par FranceAgriMer pour un montant total d'aide **de 250 M€**, pour accompagner l'acquisition de matériels moins consommateurs d'intrants (phytosanitaires, engrais), l'aide à l'acquisition de matériel de protection contre les aléas climatiques, la modernisation des abattoirs, la structuration des filières, et la mise en œuvre du plan protéines végétales.

Par ailleurs, compte tenu de la crise économique importante impactant fortement la situation financière **des exploitations de la filière viande bovine**, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe complémentaire de **2,4M€** lors de la session du 16 octobre 2020, afin **d’engager la filière viande bovine dans la démarche fermes bas carbone**. La démarche sera corrélée à une analyse des coûts de production et devra tenir compte des orientations stratégiques de la filière pour faire face à l’évolution de la demande des consommateurs et obtenir un prix plus rémunérateur pour les éleveurs.

Enfin, le Conseil régional a mobilisé une enveloppe complémentaire de **429 000€** lors de sa session du 16 octobre 2020 afin d’accompagner **les floriculteurs** fortement impactés par la crise sanitaire, en complément du plan de soutien au secteur horticole doté de **25M€ au plan national**.

Des mesures à destination des territoires au cœur de la relance

Le dynamisme des communes et des intercommunalités de notre territoire est un des moteurs essentiels du développement équilibré de la région des Pays de la Loire, au cœur de la relance économique, notamment par l’investissement local.

Ainsi, dans le prolongement du Pacte régional pour la ruralité et de la politique contractuelle, un plan de **soutien exceptionnel à l’investissement du bloc local doté de 50 millions d’euros (Mesures 84 à 86 du plan de relance régional)** a été adopté par le Conseil régional avec des mesures concrètes pour les collectivités : création des fonds Pays de la Loire relance investissement communal et intercommunal, reconquête des centres bourgs et des centres de villes moyennes, nouveau dispositif de soutien aux tiers lieux.

Lors de la session des 16 et 17 décembre 2020, il sera proposé à l’assemblée régionale de renforcer cette mesure en **redotant le Fonds Pays de Loire relance investissement communal (PLRIC) de 5M€** complémentaires ainsi que le **Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs de 1M€** complémentaire.

Par ailleurs, afin de booster la relance sur les deux prochaines années, c’est également **10,2M€** et **2M€** complémentaires qui seront mobilisés respectivement par l’Etat et la Région pour la réhabilitation de **friches urbaines**. Le Conseil régional mobilisera également, lors de la session des 16 et 17 décembre 2020, une enveloppe supplémentaire de **4M€** sur 2021 et 2022 sur les dispositifs **politique de la ville (Action Cœur de Ville notamment)** afin d’accompagner la relance sur les territoires.

Ainsi, au total le **Conseil régional amplifiera son effort exceptionnel à destination des territoires en passant son enveloppe budgétaire de 50M€ (votés à l’occasion de l’adoption du plan de relance en juillet 2020) à 62M€**, en ciblant particulièrement les **communes**, les **territoires les plus fragiles** (centres bourgs, politique de la ville) et la **transition écologique** (nouveau dispositif friches industrielles).

L’action de la Région s’inscrira, dans le cadre de ces dispositifs, en parfaite complémentarité avec les différents dispositifs de l’Etat.

A cet égard, l’Etat renforcera également significativement ses dispositifs d’appui à l’investissement local dans le cadre de la relance, en complément des crédits classiques qui sont pérennisés. 120 projets ont d’ores et déjà été programmés dès le second semestre 2020 au titre de la relance pour un soutien de l’Etat à hauteur de **26,3M€**. Pour les années 2021 et 2022, une enveloppe de crédits d’aménagement de **45,3 M€** sera mobilisée au titre de la relance, en complément des crédits contractualisés.

Les communes de moins de 20 000 habitants pourront bénéficier en parallèle du **programme « Petites Villes de Demain »** dont les lauréats régionaux sont très rapidement annoncés. L'État et le Conseil régional mobiliseront respectivement **9,3M€ via la Banque des Territoires et 4M€** pour accompagner le déploiement de cette initiative

Ainsi, la réponse à cette crise passe par **une action collective à laquelle la Région et l'Etat ont décidé de contribuer pleinement** en renforçant et développant leur soutien financier aux collectivités locales et en les accompagnant au plus près de leurs besoins.

Des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation.

Si la Région des Pays de la Loire a connu une formidable dynamique en matière de recherche et d'innovation au cours des cinq dernières années, il est fondamental que la puissance publique vienne soutenir l'effort de R&D pour maintenir, dans cette période de crise, l'innovation et la recherche, soutenir l'économie de la connaissance et permettre le rebond économique de l'économie ligérienne. C'est l'objet des **Mesures 94 et 98** du plan de relance régional en cours de déclinaison (signature de **partenariats stratégiques avec l'ANR et le CNRS**, développement des **collaborations public-privé en matière de recherche**, lancement d'un AAP permettant de financer des **démonstrateurs académiques de recherche**, soutien aux **démarches de R&D collaboratives** des TPE et PME ligériennes, etc.).

L'État concentrera son appui à la recherche et à l'innovation via un renforcement des moyens de **l'Agence nationale de la recherche à hauteur de 400 M€** afin d'accélérer de deux ans la programmation de la recherche, et via le financement des écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de valorisation de la recherche à hauteur de 2,55 milliards d'euros dans le cadre du 4^{ème} programme des investissements d'avenir. Ces dispositifs, bien que contribuant directement aux établissements et écosystèmes ligériens, ne font pas l'objet d'une gestion déconcentrée des crédits.

Soutenir l'économie régionale grâce à la commande publique

Tant l'Etat que la Région, en tant que puissance publique, sont en mesure de contribuer à la relance.

Ainsi, à travers l'intervention du Conseil régional en tant que maître d'ouvrage, la Région (**Mesures 80 à 83** du plan de relance régional) a assoupli les règles de la commande publique régionale pour la simplifier, l'accélérer et jouer un effet de soutien maximal à l'économie Ligérienne (diminution du délai global de paiement, avance de 30% aux co-contractants de la Région, etc.).

S'agissant de l'État, des **mesures de soutien à la demande sur des programmes militaires** dont certaines commandes/livraisons sont avancées. Une dizaine d'entreprises ligériennes sont positionnées sur les marchés de l'aéronautique militaire et bénéficieront directement de l'accélération de la commande publique.

Par ailleurs, l'Etat poursuivra ses efforts pour favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique. A ce jour, **58% des marchés passés par la plateforme régionale des achats de l'Etat sont d'ores et déjà détenus par des TPE et PME.**

III - ACCELERER LES TRANSITIONS

La crise du COVID-19 a mis en exergue la **nécessité d'accélérer les efforts de la puissance publique dans certains domaines au cœur de la relance : la santé, la croissance verte, le numérique et les mobilités.**

Un soutien massif au secteur de la santé

Au niveau national, au cœur de la crise sanitaire, le gouvernement a souhaité mettre en place un **Ségur de la santé**. Ce dernier a réuni, du 25 mai au 10 juillet 2020, le Premier ministre, le ministre des Solidarités et de la Santé ainsi que les représentants de tout notre système de santé. Cette concertation portait sur différents sujets tels que : la revalorisation des carrières, l'organisation des soins dans les territoires, l'investissement, le numérique en santé, la gouvernance et l'inclusion des soignants aux prises de décision, la lutte contre les inégalités de santé, la psychiatrie, la recherche, mais aussi la santé des personnes âgées et des personnes handicapées. Les différents travaux ont permis d'aboutir à la signature des accords du Ségur de la santé le 13 juillet 2020.

L'enveloppe régionale du plan d'investissement du Ségur de la santé est estimée en Pays de la Loire à **132M€** pour le volet déployé en 2021 et 2022 au titre du plan de relance. Ces crédits permettront notamment **d'accompagner les projets de transformation de l'offre de santé** en réponse aux enjeux territoriaux, et les investissements du quotidien au bénéfice des équipes de soins.

Après les efforts déployés pendant la crise (achats de masques, d'équipements de protection individuelle, etc.), dans le cadre du plan de relance régional (**Mesures 115 à 124**), la Région s'est mobilisée pour répondre au maximum aux besoins identifiés lors de la crise sanitaire. Il s'agit notamment de soutenir l'accélération du déploiement de la télémédecine et des équipements numériques devenus aujourd'hui incontournables, de soutenir des projets structurants d'équipements hospitaliers ou encore de contribuer au renforcement d'une offre de soin de qualité sur tout le territoire ligérien.

La crise sanitaire a également mis en exergue toutes les difficultés de notre système de santé et **l'importance des filières professionnelles sanitaires souvent sous tension**. Elle conforte la nécessité d'un appareil de formation solide, maillant tout le territoire régional. Dans ce cadre, l'Etat consacrera un budget complémentaire de **8,34M€** pour **accompagner des formations supplémentaires aux métiers d'infirmiers et d'aide-soignant**, en complément des **1,3M€** mobilisés par la Région des Pays de la Loire dans le cadre de son plan de relance adopté en juillet 2020.

Enfin, **en lien avec les discussions en cours dans le cadre de la déclinaison du Ségur de la Santé**, le Conseil régional prévoit une enveloppe prévisionnelle **complémentaire de 2M€ en 2021 pour la création de nouvelles places d'infirmiers et d'aides-soignants.**

Accélérer la transition écologique et la croissance verte.

La crise actuelle est l'occasion d'accélérer encore davantage nos efforts en faveur de la transition vers une économie toujours plus décarbonée et circulaire, et de contribuer ainsi, à travers différents dispositifs en faveur de la croissance verte, à la relance de notre territoire.

20 mesures (Mesures 125 à 144 du plan de relance régional) sont ainsi **consacrées à la croissance verte** dans le plan de relance régional adopté en juillet 2020.

En particulier, dans le cadre du plan de relance régional, le Conseil régional a décidé de mobiliser **100M€** afin de **déployer la feuille de route hydrogène** sur l'ensemble du territoire. En complémentarité, deux appels à projets ont été ouverts par l'État via l'ADEME le 13 octobre pour soutenir **les investissements dans les territoires** : l'appel à projets « briques technologiques et démonstrateurs » doté de **350 M€**, qui vise à améliorer les composants nécessaires à la production et au transport de l'hydrogène, et à développer de nouveaux véhicules pour le transport de marchandises notamment et l'appel à projets « écosystèmes territoriaux hydrogène », doté de **275M€**, qui vise à faire émerger des consortiums réunissant sur un même territoire collectivités et industriels, pour développer les usages industriels et de mobilité. Un mécanisme de soutien à la production d'hydrogène décarboné sera proposé d'ici 2022.

Afin de booster la relance sur 2021 et 2022, il sera proposé à l'assemblée régionale, lors de la session des 16 et 17 décembre 2020, de voter des enveloppes complémentaires afin notamment d'accroître la mobilisation de la Région et son action en faveur de **la politique de l'eau** sur l'ensemble du territoire régional (+ **3,2M€**) amplifiant ainsi les engagements du Conseil régional dans le cadre du plan eau Etat/Région. Par ailleurs, **360 000€** complémentaires seront mobilisés en faveur des **contrats nature** ainsi que **1,2M€ supplémentaires** sur des appels à projets en matière d'économie circulaire.

Une enveloppe de **50 M€ de l'Etat** au titre de la relance sera mobilisée pour **déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de déployer les réseaux électriques intelligents, et de sécuriser les lignes électriques en zone rurale**. 19 projets ligériens ont d'ores et déjà été identifiés, pour un besoin de financement de 8,76 M€.

Une enveloppe dédiée au titre du plan de relance sera également mobilisable via plusieurs dispositifs afin de répondre à la diversité des besoins des entreprises en matière de décarbonisation. Des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME permettront d'accompagner des investissements « sur-mesure » des entreprises. La première vague de dépôt de dossier étant close depuis le 20 octobre dernier, les premiers lauréats seront rapidement connus. Un **guichet de subvention ouvert jusqu'à fin 2022 et géré par l'ASP, permettra également aux entreprises d'obtenir une aide pouvant aller jusqu'à 50% du coût d'acquisition d'un équipement de moins de 3 M€ permettant d'améliorer l'efficacité énergétique**.

Par ailleurs, pour **booster la relance tout en s'inscrivant dans la transition écologique**, l'Etat mobilisera en 2021 et 2022 au moins **134M€** pour engager un vaste chantier de **rénovation thermique des bâtiments publics** dont **61M€** au bénéfice des bâtiments des collectivités territoriales, **40M€** sur la **rénovation des bâtiments universitaires** et au moins **32,9M€** sur la **rénovation des bâtiments de l'Etat**. Pour accompagner la rénovation des bâtiments universitaires, en lien avec sa politique volontariste de rénovation énergétique des bâtiments sur l'ensemble du territoire régional, **la Région proposera une enveloppe complémentaire de 5M€** lors de la session des 16 et 17 décembre 2020.

Ces opérations s'ajouteront aux dispositifs nationaux prévus pour accompagner les besoins des ménages propriétaires et bailleurs (MaPrimeRénov') et les logements sociaux.

L'Etat mobilisera également une enveloppe complémentaire de **5M€** sur la relance pour accompagner des opérations de restauration écologique, de protection du littoral ou encore de protection des espaces protégés, et une enveloppe indicative de **8,8 M€** qui sera gérée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du plan de relance pour aider les collectivités à moderniser leur réseau d'assainissement et pour préserver les continuités écologiques. Enfin, **15,9M€** de crédits relance seront déconcentrés à la délégation régionale de l'ADEME pour financer les investissements dans le recyclage et le réemploi.

L'État **mobilisera également une enveloppe de 9M€ au titre de la relance** pour financer les projets de la programmation pluriannuelle des investissements du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire qui contribuent à la **diversification de son modèle de développement et à réduire son impact environnemental** (verdissement du port). Au titre de la relance, **la Région mobilisera quant à elle une enveloppe complémentaire de 8M€ sur le volet transition écologique des ports dont 2M€** pour le Grand Port maritime de Nantes Saint Nazaire.

Enfin, dans le cadre de la déclinaison de **l'accord Etat/Régions en date du 28 septembre**, une enveloppe de **34M€** sera également mobilisée afin de financer les projets portés par le Conseil régional pour des opérations liées au plan de relance de l'Etat, prioritairement en faveur de la rénovation thermique des bâtiments publics et des mobilités du quotidien. Les projets soutenus devront être engagés avant le 31 décembre 2021.

Accélérer la digitalisation de l'économie ligérienne

La crise sanitaire a démontré le **caractère vital des réseaux de télécommunication, fixes et mobiles et l'importance des technologies numériques**. L'Etat et la Région (**Mesures 87 à 92** du plan de relance régional) doivent être à la hauteur de cet enjeu et **accompagner les acteurs** dans la numérisation/digitalisation de leurs activités.

Dans ce cadre, **7M€** seront mobilisés par l'Etat en Pays de la Loire pour **rapprocher le numérique du quotidien de tous les français**. A cet égard, un appel à manifestation d'intérêt est ouvert depuis le 17 novembre 2020 pour accompagner les collectivités qui souhaiteraient recruter des conseillers numériques. L'enveloppe numérique de l'Etat permettra également de financer **l'acquisition de kits d'inclusion numérique et la généralisation du service public numérique « Aidants Connect »** pour faciliter la réalisation des démarches administratives par les aidants.

Cette mesure vient en complémentarité de la volonté de la Région de stimuler la dynamisation et **l'inclusion numérique dans les territoires**, via un renforcement de son soutien financier aux **tiers-lieux passant de 1M€ à 1,5M€**. Les tiers-lieux sont en effet de véritables outils de la redynamisation des territoires ruraux avec de l'accompagnement professionnel, la domiciliation d'entreprises, des boutiques et ressourceries (accès à du matériel), de l'évènementiel (offre artistique et culturelle) ou encore une offre de formation et de médiation numérique (augmenter son pouvoir d'agir grâce au numérique, s'informer et comprendre).

Un complément d'enveloppe au titre du plan France Très Haut Débit sera également mobilisé à hauteur de **2 M€** afin d'accélérer en 2021 et 2022 les opérations qui restent à réaliser pour couvrir le territoire.

Par ailleurs, lors de la session des 16 et 17 décembre 2020, il sera proposé à l'assemblée régionale de voter une nouvelle mesure ayant pour objectif d'**accélérer l'accès au numérique** pour tous les lycéens de la Région **en permettant à chaque jeune entrant en seconde au lycée de se voir remettre un ordinateur portable**. Dans le cadre du plan de relance, il s'agit d'amorcer un nouveau dispositif pérenne, doté d'une enveloppe prévisionnelle de **68M€** sur 2021 et 2022. C'est l'aboutissement d'une réflexion initiée avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif sur l'enseignement numérique et le lycée du futur qui s'est trouvée renforcée par l'expérience de la crise du COVID-19. L'État mobilisera en parallèle une enveloppe régionalisée du plan de relance de **1 074 000 €** pour accélérer la numérisation des supports pédagogiques et faciliter le suivi à distance des cours.

Enfin, **4M€** complémentaires seront également prévus par le Conseil régional lors de la session des 16 et 17 décembre 2020 dans le cadre de la relance pour la mise en place d'un **plan cybersécurité en 2021**.

Accélérer la relance en soutenant des projets de mobilité.

Une enveloppe spécifique de **19,57M€** sera mobilisée par l'Etat au titre de la relance pour accélérer les investissements dans la mobilité, **10,5M€** pour engager sans attendre les premiers travaux de **modernisation des lignes de desserte fine du territoire, développer le fret ferroviaire**, et pour améliorer la qualité de service et la sécurité du transport ferroviaire. **5,2 M€** pour la **modernisation du réseau routier** (dont 2,74M€ pour le renforcement des ponts des collectivités territoriales) et **3,9M€** pour le développement de **voies réservées aux transports collectifs**.

Cette enveloppe s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs votés par la région dans le cadre de son plan de relance régional (**Mesure 139** visant à encourager et sécuriser la pratique du vélo, **Mesure 141** visant à étendre la pratique du covoiturage et de l'autopartage, etc.). La Région viendra d'ailleurs compléter et accompagner ses dispositifs avec une enveloppe complémentaire de **18,6M€**.

L'État et la région Pays de la Loire ont par ailleurs conclu en parallèle de l'accord de relance un protocole d'accord **afin de garantir la pérennité et le développement des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire**.

* * *

Crédits de relance Etat régionalisés 2020-2022 – 540M€	
Accord de relance	540M€
Crédits de relance Région 2020-2022 – 497M€	
Plan de relance régional (juillet 2020)	332M€
Mesures complémentaires relance (octobre et décembre 2020)	165M€
Total Accord de relance 2020-2022 Etat/Région	
1 037M€	

Crédits de relance Europe 2021-2023 – Next Generation EU – 175M€	
React EU	88M€
Fonds de Transition Juste relance	27M€
FEADER relance	60M€

* * *

Annexe 1

Accord de Relance - Mobilisation de la Région des Pays de la Loire

Millions d'euros

PLAN DE RELANCE REGIONAL	
PLAN DE RELANCE REGIONAL adopté en juillet 2020	332
MESURES COMPLEMENTAIRES	
PROTEGER	
Dispositif complémentaire de lutte contre la grande précarité	1
Dispositif complémentaire à destination des étudiants*	0,8
7000 permis à des destination des jeunes	11,2
Nouvelle dotation au dispositif "se former plutôt que licencier"	3
SOUTENIR	
Campagnes de communication au soutien des filières économiques fragilisées	2
Enveloppes complémentaires aux dispositifs éco du plan de relance	2,64
Soutien au Industries Agroalimentaires	15
Soutien aux libraires et éditeurs	0,06
Soutien à la culture et au patrimoine	3,5
Renfort alimentation de proximité*	0,12
Fermes bas Carbone - Volet viande bovine*	2,4
Aide aux Floriculteurs*	0,429
Soutien aux projets de reconversion de friches urbaines	2
Redotation du dispositif Pays de Loire relance investissement communal	5
Redotation Fonds régional de reconquête des centres villes et centres bourgs	1
Soutien au dispositif politique de la ville	4
ACCELERER	
Réponse au Ségur de la Santé	2
Boost sur la politique de l'eau	3,2
Biodiversité - Accroissement du dispositif Contrats Nature	0,36
Economie circulaire	1,2
Soutien aux projets de rénovation thermique des universités	5
Transition écologique - volet portuaire	8
Redotation Fonds régional de soutien au développement des Tiers lieux	0,5
Développement de l'enseignement numérique dans les lycées	68
Plan cybersécurité	4
Relance Mobilité	18,6
Total Relance Conseil régional	497,0

**Mesures complémentaires relance adoptées à la session du 16 octobre 2020 ou lors de la CP du 13 novembre 2020*